

Fiche n° 3

Demande d'agrément au titre du volontariat de Service Civique

Description des missions reconnues prioritaires pour la Nation (une fiche par mission)

N.B : pour les missions réalisées à l'étranger, seule la fiche 3 bis doit être complétée.

a) Fiche de mission

→ **Intitulé de la mission**

Chargé de mission Déplacements – Observatoire Régional des Transports

→ **Description détaillée de ou des activités confiées au(x) volontaires(s) dans le cadre de la mission : objectifs et activités à mener, rôle du/des volontaire(s)**

L'unité Déplacements – Observatoire Régional des Transports (DORT) a pour objet d'animer la politique de l'État en matière de déplacements et de co-animer l'Observatoire Régional des Transports (ORT) en partenariat avec l'ADEME et la Région.

L'unité est intégrée au sein du service transports, mobilité, éducation et sécurité routières (40 agents). Elle est composée d'un chef d'unité et d'un adjoint.

Les missions de l'unité visent à :

1. Décliner localement les politiques et orientations de l'État : conseil et avis en termes de déplacements et mobilité sur les projets d'aménagement, les documents de planification et participation à l'élaboration des grands schémas d'orientation ;
2. Favoriser le développement du transport collectif et les principes de mobilité durables : travail partenarial les Autorités Organisatrices de la Mobilité et les collectivités territoriales ;
3. Dans le cadre de l'ORT :
 - Affiner la connaissance du secteur des transports (études, publications) et la diffuser,
 - Constituer un espace d'échange avec et pour les acteurs du transport (séminaires),
 - Proposer / réaliser des études prospectives visant à orienter les décideurs.

Sous l'autorité du chef d'unité, le volontaire de service civique aura pour mission de :

- recenser et suivre l'avancement des projets en matière de mobilité, notamment concernant les modes actifs de déplacements (participation au pilotage de projets axés sur la marche et le vélo) ;
- suivre l'enquête ménages déplacements (d'envergure régionale) qui vise à connaître les pratiques de déplacements des résidents de l'archipel tous modes confondus (participer aux comités techniques) ;
- suivre les études lancées par l'ORT (Région, Etat et ADEME) : étude de coûts de revient du transport de voyageurs et étude sur l'attachement à la voiture individuelle et sur le report modal ;
- mettre à jour et contribuer à l'animation du réseau des acteurs de la mobilité en Guadeloupe ;
- contribuer à l'organisation d'événements portés par l'ORT ;
- actualiser le site internet de l'ORT et contribuer à la rédaction du journal de l'ORT ;
- mener une veille sur les thèmes traités par l'unité (lettres électroniques et publications du ministère) ;
- accompagner la mise en œuvres des politiques publiques en matière de lutte contre le bruit des transports terrestres.

→ En quoi cette mission est-elle complémentaire des activités confiées aux bénévoles et aux salariés de la structure ?

Le volontaire de service civique renforcera l'unité en lui permettant de gagner en efficacité :

- positionnement confirmé auprès des partenaires,
- meilleure capitalisation et partage de la connaissance en matière de transports et déplacements,
- plus grande opérationnalité .

→ Décrire en quoi cette mission contribue à renforcer le lien social

Cette mission permettra à l'unité d'être pro-active dans un contexte où les transports représentent un enjeu majeur dans l'archipel guadeloupéen tant sur le plan économique, social qu'environnemental.

En tant qu'acteur fiable, les décideurs pourront entre autres s'appuyer sur l'unité pour faire des choix éclairés au bénéfice des usagers, ce qui permettra de limiter les risques de conflits sociaux associés.

→ Lieu(x) d'intervention(s)

Commune(s) :

Département (s) :

Région(s) : GUADELOUPE

Collectivité d'outre-mer :

France entière

→ Nombre indicatif de volontaires susceptibles d'être accueillis par votre organisme pour cette mission : 1**b) Moyens humains et matériels mobilisés pour la réalisation de la mission**

Cette partie est destinée à apprécier la capacité des organismes à assurer la prise en charge des personnes volontaires, notamment au regard des modalités d'accueil, de vie, d'exercice de leurs missions. Dans le cas d'un agrément collectif, les associations membres doivent indiquer à la fédération ou l'union les moyens humains et matériels mobilisés

→ Moyens affectés à la mission (humains et matériels)

Le volontaire sera intégré dans l'unité Déplacements – Observatoire Régional des Transports (service Transports, Mobilité, Education et Sécurité Routières). Il disposera d'un poste de travail (bureau, ordinateur, téléphone) et des véhicules de services pour les déplacements.

→ Modalités de la phase de préparation à la mission

Un travail en étroite collaboration devra être assuré avec le chargé de mission «transports et mobilité » et le chef de l'unité DORT.

Des formations pourront le cas échéant être proposées dans le cadre de la prise de poste.

→ Présentation des modalités d'accompagnement du volontaire durant la mission

- fonctionnement de l'unité DORT
- présentation auprès des différents interlocuteurs
- utilisation du poste informatique (répertoire de l'unité, utilisation de la messagerie)

Le volontaire bénéficiera d'entretiens périodiques avec ses référents.